



C. P. P. D.
CENTRE FRANÇAIS DE POPULATION
ET DE DÉMOCRATIE
15, rue de la Santé - Médecine
75270 PARIS CEDEX 06
Tél. : (1) 46 33 99 41

 REPUBLIQUE DU TCHAD

 A H I E R D'  N S T R U C T I O N S

DE L'  N Q U E T E U R

PRESENTATION GENERALE

Vous avez été désigné pour participer au RECENSEMENT DE LA POPULATION. Vous allez passer quelques semaines à questionner la population d'un ou plusieurs villages. Vous devez vous efforcer de suivre scrupuleusement les instructions. Vous devez partout emmener ce cahier d'instruction avec vous et le consulter très souvent, le lire plusieurs fois.

Le recensement n'est pas un simple comptage. Il doit permettre de savoir si les gens sont en bonne santé, si les jeunes vont à l'école, quels sont les occupations des adultes. Le Gouvernement a besoin de bons renseignements, complets et justes, pour pouvoir organiser l'économie du pays.

A la Sous-Préfecture ou au Poste Administratif le Comité Régional de Recensement va vous réunir et vous désigner le ou les villages à recenser (ou les quartiers pour les centres urbains). Vous disposerez :

- de dossiers de village
- de fiches de ménage

Les responsables vous conduiront dans les villages ou les quartiers à recenser et vous présenteront au Chef du Village ou au Chef du Quartier.

Il est très important de n'oublier aucune concession. Au besoin, faites le tour du village avec le Responsable et le Chef du Village.

Demandez s'il existe des cases isolées dépendant du village. N'oubliez pas de les recenser avant de quitter le village.

ROLE DE L'ENQUETEUR

Votre rôle est très important, car c'est vous qui allez interroger les habitants pour leurs concessions.

En arrivant au village vous devez vous présenter au Chef du Village lui expliquer les buts du recensement:

Vous lui direz que vous allez recenser:

- a) Tous les habitants du village sans exception.
- b) Les habitants qui résident habituellement dans ce village et qui sont absents momentanément (moins de trois mois).
- c) les visiteurs qui n'habitent pas dans ce village mais qui s'y trouvent en ce moment.

Vous lui demanderez de vous conduire dans les hameaux éloignés qui composent le village ou dans les villages de culture. Pour la bonne réussite du recensement, soyez correct avec la population. Soyez patient et poli.

Lorsque vous interrogerez une famille, faites le devant le plus petit nombre possible de personnes.

Évitez les attroupements. Demandez aux voisins de rester chez eux et passez les voir les uns après les autres.

LA MEILLEURE METHODE EST DE PASSER D'UNE CONCESSION A UNE AUTRE.

FAITES - VOUS PRESENTER PAR LE CHEF DE VILLAGE.

C O N C L U S I O N S

- 1.- LISEZ ET RELISEZ VOTRE CAHIER D'INSTRUCTION.
2. PRESENTEZ VOUS AU CHEF DU VILLAGE - DEMANDEZ - LUI DE VOUS ACCOMPAGNER -
- 3.- N'oubliez PAS DE RECENSER LES CASES ISOLEES, LES HAMEAUX SEPARES ET LES VILLAGES OU CAMPLEMENTS DE CULTURE ELOIGNES FAISANT PARTIE DU VILLAGE.
- 4.- PASSEZ CONCESSION PAR CONCESSION ET DANS TOUTES LES CONCES-
SIONS.

-
- ECRIVEZ LISIBLEMENT EN MAJUSCULES
 - SERVEZ-VOUS D'UN CRAYON A BILLE

Sur la Fiche de Ménage, on recense tous les membres du ménage.

N.B:- Dans une concession il peut y avoir plusieurs ménages.

Afin de ne pas oublier aucun membre du ménage on inscrira les personnes dans l'ordre suivant:

- 1° = Le Chef de Ménage
- 2° = Son épouse
- 3° = Enfants non mariés de cette épouse en commençant par le plus jeune
- 4° = Eventuellement la deuxième épouse
- 5° = Les enfants non mariés de la deuxième épouse

On commencera par le ménage du Chef de concession, puis les autres ménages: enfants mariés, ascendants (ménage du père ou du grand père) et les autres ménages de la concession s'il y a lieu: oncles, cousins puis domestiques.

IMPORTANT: Inscrire les visiteurs dans la 2ème partie du questionnaire.

REMARQUE:

Un ménage peut être constitué par une personne. Exemple: le frère du Chef de ménage qui est célibataire.

Il peut être constitué aussi par une femme et des enfants (veuve ou divorcée).

Ne pas recenser les enfants mariés qui résident dans un autre village.

POUR CHAQUE MENAGE ON SE SERVIRA D'UNE FICHE MENAGE.

CHAQUE FICHE SERA NUMEROTEE.

Si dans un village il y a 37 ménages il y aura 37 fiches numérotées de 1 à 37.

Si dans un ménage il y a plus de 10 personnes on prendra une deuxième fiche qui portera le même numéro de ménage, suivi du mot " suite ".

- ECRIRE TRES LISIblement

- PAS DE RATURES.

ATTENTION:

. Les visiteurs de passage ne sont recensés que s'ils ont passé la nuit dernière dans la concession.

- . Les résidents absents ne sont recensés que s'ils doivent revenir habiter ce village.
- . Une ligne est remplie pour chaque personne; toutes les colonnes doivent comporter une indication. (S'il n'y a pas de réponse mettre un simple trait " - " par exemple pour l'occupation principale d'un petit enfant).

A - ~~ENTETE~~ - ~~ENSEIGNEMENTS~~ GÉNÉRAUX

1. Inscrira le nom de la Préfecture, de la Sous-Préfecture ou du Poste Administratif, du canton, du village (ou férik),
 - du hameau: pour les cases ou groupes de cases séparées du centre du village
 - du quartier: pour les centres importants-
2. Inscrivez votre nom et la date du jour de recensement-
3. N'oubliez pas de marquer le numéro de la fiche ménage.

PREMIERE PARTIE DU QUESTIONNAIRE (A)

Elle concerne les renseignements sur les membres du ménage.

Il y a 14 colonnes et 10 lignes.

Colonne 1: C'est le numéro d'ordre (une ligne par personne)

Colonne 2: Inscrire le NOM et le Prénom.
(voir ci-dessus l'ordre d'inscription)

Colonne 3: Lien de parenté avec le Chef du Ménage.

Sur la ligne 1 on mettra le Chef de Ménage et colonne 3 on mettra C.M.

Pour la première épouse mettre 1ère Ep.

Pour les enfants mettre:

pour Fils :F et le n° d'ordre de la Mère

pour Fille:fe et le n° d'ordre de la Mère

Pour la deuxième épouse s'il y a lieu mettre 2è Ep.
et inscrire ensuite les enfants.

Colonne 4: SEXE= marquer M pour Masculin et F pour Féminin.

Colonne 5: Année de naissance et âge correspondant.

Indiquez l'année et dans la colonne voisine l'âge correspondant :

soit	1943	24
ou	1904	63

Pour les enfants de moins de 1 an indiquez l'âge en mois (exemple : 11 m) en faisant suivre le nombre de la lettre m.

Pour les enfants de plus de un an indiquez le nombre d'années. (ex: 14) VOIR ANNEXE I-

Colonne 6: SITUATION MATRIMONIALE

Pour Célibataire indiquez	C	
Marié	"	M
Veuf	"	V
Divorcé	"	D

.../...

Colonne 7: - NATIONALITE -

Pour les étrangers indiquez le pays d'origine (exemple: Libye, Cameroun, Niger, Nigéria, R.C.A, Gabon, Congo, Soudan, France, Allemagne etc....).

Pour les TCHADIENS marquez Tchadien.

Colonne 8: - OCCUPATION PRINCIPALE -

Vous inscrivez avec précision le travail qui absorbe la plus grande partie du temps de l'intéressé.

exemple: - cultivateur
 pêcheur
 éleveur
 artisan
 colporteur
 commerçant
 infirmier
 ménagère
 vendeuse etc.... etc..... etc.....

Pour ceux qui ne travaillent pas mettre :

 écolier
 chômeur
 retraité

Colonne 9: - SAIT LIRE OU ECRIRE -

Marquez: oui (sait lire ou sait écrire)
 non (analphabète)

S'il a un diplôme inscrivez le (exemple: C.E.P.)

Colonne 10: - INFIRMIITE -

Si la personne recensée est infirme ou impotente, mettez - oui - dans la colonne 10.

Dans le cas contraire mettez - non -

Colonne 11: Si la personne est imposable: mettre 1
 Si la personne n'est pas imposable: mettre 2.

SONT IMPOSABLES =

LES TCHADIENS OU ETRANGERS (HOMMES ET FEMMES) AGES DE 18 ANS •
REVOLUS RESIDANT AU TCHAD AU 1er JANVIER 1968.

LES PERSONNES (HOMMES ET FEMMES) DE MOINS DE 18 ANS QUI SONT
MARIEES.

POUR LES IMPOSABLES INSCRIRE 1 COLONNE 11

SONT EXONERES

- LES MÈRES DE 5 ENFANTS VIVANTS AGES DE MOINS DE 18 ANS OU INFIRMES
- LES PERSONNES QUI SONT DANS L'INCAPACITE totale de travailler par suite d'infirmité incurable.
- Les personnes âgées de 50 ans et plus
- Les mutilés et réformés de guerre dont le degré d'invalidité est supérieur à 40 % (demandez le carnet)
- Les victimes d'accident du travail dont le degré d'invalidité est supérieur à 40 % (demandez le certificat d'invalidité).
- Les élèves fréquentant une école officielle ou autorisée qui ont MOINS DE 25 ANS au 1er Janvier 1968.

POUR LES NON-IMPOSABLES INSCRIRE 2 COLONNE 11

NOTEZ BIEN =

- C'est à vous, Enquêteur, de déterminer si une personne est ou n'est pas imposable (LA QUESTION NE DOIT PAS ETRE POSEE)
- Pour déterminer l'âge avec le plus de précision possible demandez à voir les actes de naissance ou les Jugements supplétifs d'acte de naissance.

Colonne 12: - Si la personne recensée est absente mettez A. Si elle est présente mettez P.

Colonne 13: Pour les personnes absentes du village (n'ayant pas passé la nuit précédente dans le village) indiquez: la durée de l'absence (en mois ou en jours) et le village où s'est rendue la personne (indiquez également le canton)./.-

DEUXIEME PARTIE DU QUESTIONNAIRE (B)

Elle concerne le recensement des visiteurs ayant passé la nuit précédente dans le village.

ON REMPLIRA LES COLONNES 1 à 12 COMME
POUR LES RESIDENTS HABITUELS.

Dans la colonne 13 indiquez:

- la durée de la visite (en mois ou en jours)
- le village et le canton de résidence habituelle.

OBSERVATIONS

On pourra indiquer dans cette colonne un fait particulier par exemple:

- la nature de l'infirmité (aveugle, paralytique etc...)
- la cause de l'impotence (vieillard)
- ou pour les résidents absents le motif de l'absence (enterrement , mariage, affaire , visite à la famille etc....)
- pour les VISITEURS le motif de leur présence au village./.-

A N N E X E I

Si la personne est née en		Marquez pour		Si la personne est née en		Marquez pour	
		la date de naissance	l'âge			la date de naissance	l'âge
Mars	1968	1968	0 a	1939		1939	28
Février	1968	1968	1 m	1938		1938	29
Janvier	1968	1968	2 m	1937		1937	30
Décembre	1967	1967	3 m	1936		1936	31
Novembre	1967	1967	4 m	1935		1935	32
Octobre	1967	1967	5 m	1934		1934	33
Septembre	1967	1967	6 m	1933		1933	34
Août	1967	1967	7 m	1932		1932	35
Juillet	1967	1967	8 m	1931		1931	36
Juin	1967	1967	9 m	1930		1930	37
Mai	1967	1967	10 m	1929		1929	38
Avril	1967	1967	11 m	1928		1928	39
.....	1927		1927	40
	1966	1966	1	1926		1926	41
	1965	1965	2	1925		1925	42
	1964	1964	3	1924		1924	43
	1963	1963	4	1923		1923	44
	1962	1962	5	1922		1922	45
	1961	1961	6	1921		1921	46
	1960	1960	7	1920		1920	47
	1959	1959	8	1919		1919	48
	1958	1958	9	1918		1918	49
	1957	1957	10	1917		1917	50
	1956	1956	11	1916		1916	51
	1955	1955	12	1915		1915	52
	1954	1954	13	1914		1914	53
	1953	1953	14	1913		1913	54
	1952	1952	15	1912		1912	55
	1951	1951	16	1911		1911	56
	1950	1950	17	1910		1910	57
	1949	1949	18	1909		1909	58
	1948	1948	19	1908		1908	59
	1947	1947	20	1907		1907	60
	1946	1946	21	1906		1906	61
	1945	1945	22	1905		1905	62
	1944	1944	23	1904		1904	63
	1943	1943	24	1903		1903	64
	1942	1942	25	1902		1902	65
	1941	1941	26	1901		1901	66
	1940	1940	27	1900		1900	67
				1899		1899	68

ANNEXE II

L'ENQUETEUR DABIL remplit la fiche ménage pour le 28è ménage dans le village KARR (quartier IRCT).

- Monsieur DJETONBA Albert vit dans le village de KARR Canton KOMÉ (S/Pr de BEBEJIA). Il est né vers 1915 et travaille dans les champs. Il a 3 épouses.

- La première épouse (1ère ép) du nom de DETOUBARD Hélène est née vers 1922 - elle a eu deux enfants qui sont mariés et qui habitent dans un autre village. Elle est paralysée et ne peut plus travailler.

- La 2ème épouse appelée DAOUNE Catherine est née vers 1931. Elle a une fille qui est née en 1960.

- La 3ème épouse, appelée YOASSOUM Anne, a cinq enfants de moins de 18 ans :

- La plus jeune a 2 mois, elle est née le 1er Janvier 1968 et s'appelle BOGOU'DJI Thérèse.

- Le 2è est un garçon de 6 ans, né en 1961. Son nom est BOYASSOUM Jean.

- La 3è est une fille de 9 ans née en 1958. Elle s'appelle NODJIGOTO Jeanne.

- Le 4è est un garçon né en 1955. Il a 12 ans et il s'appelle PATRICE Patrice.

- La 5è est une fille (la plus âgée) et s'appelle LADOGOU Claire. Elle a 14 ans et a eu son C.E.P.

Jeanne, Patrice et Claire vont à l'école à KARR. Patrice est allé voir son oncle à DORKOGA dans le Canton DOBA-RURAL et Claire est en vacances à KANA (Canton DELI)

(Comme il n'y a que dix personnes dans le ménage l'enquêteur n'a utilisé qu'une fiche de ménage)-

Le frère de Albert (le Chef de Ménage) est venu passer quinze jours avec lui. Il s'appelle DJERONAL Pierre. Il est né vers 1919 et est forgeron. Sa résidence habituelle est au village LOLO situé dans le canton BAH

MENAGE

N° 28

SOUS-PREFECTURE ou P. A. : BE BEDJIA
 CANTON ou V. I. : KOME
 VILLAGE : KARR
 QUARTIER : (IRCT)

PREFECTURE : LOGONE ORIENTALEENQUETEUR : DALIL MauriceDATE : 1^{er} MARS 1968

CONTROLE LE :

PAR :

A. RENSEIGNEMENTS SUR LES MEMBRES DU MENAGE

1 N° D'ORDRE	2 NOM ET PRENOM	3 LIEN DE PARENTE	4 SEXE M. OU F.	5		6 SITUATION MATRI- C-M-V-D	7 NATIONALITE	8 OCCUPATION PRINCIPALE	9 SAIT LIRE OU ECRIRE	10 INFIRME OUI OU NON	11 I = 1 NI = 2	12 PRESENT OU ABSENT P. OU A.	13 POUR LES RESIDENTS ABSENTS			14 OBSERVATIONS
				ANNEE DE NAISSANCE ET AGE									DUREE DE L'ABSENCE	LIEU DE SEJOUR ACTUEL		
														VILLAGE	CANTON	
1	DETOUNBA Albert	CM	M	1915	52	m	T	Cultivateur	hon	hon	1	P	-	-	-	a 3 enfants
2	DETOUBARD Hélène	1 ^{er} ép	F	1923	45	M	T	-	hon	oui	2	P	-	-	-	Paralysée
3	DAOUNE Catherine	2 ^{er} ép	F	1931	36	M	T	Cultivatrice	hon	hon	1	P	-	-	-	-
4	MONE Bernadette	3 ^e de 3	F	1960	7	C	T	-	non	hon	2	P	-	-	-	-
5	YAOSSOUM Anne	3 ^e ép	F	1933	34	M	T	Cultivatrice	hon	non	2	P	-	-	-	a 5 enfants
6	BOGOU DJI Thérèse	3 ^e de 5	F	1968	2m	C	T	-	non	hon	2	P	-	-	-	née le 2-1-60
7	BOYASSOUM Jean	F de 5	M	1961	6	C	T	-	hon	hon	2	P	-	-	-	-
8	NODJIGOTO Jeanne	3 ^e de 5	F	1958	9	C	T	Ecolière	oui	hon	2	P	-	-	-	-
9	NADJIGAN Patrice	F de 5	M	1955	12	C	T	Ecolier	oui	non	2	A	8 jours	DORKABA	DOBA- RURAL	vin son oncle
10	LADOGOU Clane	3 ^e de 5	F	1953	14	C	T	Ecolière	CEP	hon	2	A	1 mois	KANA	DELI	en vacances

B. RENSEIGNEMENTS SUR LES VISITEURS

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	DUREE DE LA VISITE	VILLAGE DE RESIDENCE HABITUELLE		OBSERVATIONS	
1	DJEROMAL Pierre	frère de 1	M	1919	48	M	T	Forgeron	hon	hon	1	P	15 jours	LOLO	BAN	vin son frère